

Ravalement de façades au centre-ville - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville a décidé d'encourager par des mesures incitatives les propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façades d'immeubles situés au centre-ville.

Ainsi, une aide financière pouvant s'élever à 10 % des travaux de ravalement est-elle accordée aux propriétaires suivants au titre de l'amélioration de l'habitat :

		Montant des travaux	Subvention
Rue de la Vieille Monnaie	M. STORTZ 5 rue Marmotte	55 401 F	5 540 F
20 rue du Grand Charmont	M. LIMITO	14 825 F	1 500 F

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, l'Assemblée Communale est invitée à statuer.

En cas d'accord, la dépense correspondante, soit 7 040 F, sera imputée au chapitre 914/130. 82017 service 30100 du BP de l'exercice courant.

M. MOUROT : En ce qui concerne le ravalement des façades au centre-ville, l'excellent résultat obtenu dans les rues où ces rénovations se sont faites est tout à fait remarquable Monsieur le Maire et je rappellerai une phrase qu'a dite votre collègue M. PINARD un jour ; je cite : «les façades, c'est ce qu'il y a de plus démocratique». Je trouve que la formule est très bonne et pour cette démocratie-là, nous pousserions un tout petit peu davantage à la roue en demandant à l'Adjoint concerné si les 10 % d'aide financière que nous votons bien entendu tout à fait, ne pourrait pas passer à 20 % pour être davantage incitatifs à la rénovation de notre jolie ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si ce sont des propositions qui viennent de votre petit doigt, votre petit doigt est parfaitement au courant, mais l'Adjoint répondra dans un instant.

M. NACHIN : Je vais rappeler la position des Verts en ce qui concerne le ravalement des façades...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le ravalement des façades n'est pas pour les véhicules.

M. NACHIN : Eh oui, mais je crois que chaque fois qu'on posera la question des subventions, il faudra que nous répétions la même chose et peut-être qu'un jour nous serons entendus, à savoir que c'est de l'argent gaspillé dans la mesure où le ravalement des façades ne dure que très peu de temps, trois ou quatre ans et je peux vous en apporter la preuve, je le dis chaque fois. Alors, je crois qu'on aura une ville propre lorsqu'on aura réduit la circulation automobile au centre-ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On aura peut-être l'occasion de reparler de la circulation puisque vous avez posé une question là-dessus, mais c'est vrai qu'il faudra le répéter beaucoup parce que, quand on prêche dans le désert, il n'y a pas tellement d'échos. On n'est pas tout à fait sur la même longueur d'onde.

M. PONÇOT : En ce qui concerne le ravalement des façades, je répondrai très brièvement que ça dépend des techniques qu'on emploie. Il y a un certain nombre de bâtiments qui sont très beaux et qui ont été ravalés il y a plus de dix ans.

Par ailleurs, Docteur MOUROT, la Municipalité a effectivement décidé récemment de faire une tentative, c'est-à-dire de proposer 20 % à un groupe de propriétaires sur la rue des Granges.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour des opérations groupées.

M. PONÇOT : On pourrait effectivement envisager des subventions plus fortes pour des opérations groupées. Cela permettrait aux propriétaires d'avoir plus de subventions et d'obtenir des rabais de la part des «ravaleurs de façades». Je crois qu'une opération de ce type est en train de se monter rue des Granges. Vous voyez donc que tout va bien.

M. MATHIEU : Je voulais simplement demander à M. NACHIN qui nous dit souvent : «je peux fournir la preuve, je peux dire ces choses-là, je peux faire ceci, cela, etc.», qu'il apporte effectivement ces preuves. Cela ne peut malheureusement pas être mis au règlement, mais je souhaiterais que quand les Verts s'expriment sur une question importante comme celle-ci, quand ils disent «je vous apporte la preuve», qu'ils l'apportent effectivement, sous une forme précise avec un dossier, avec des coûts. Quand vous nous dites «telle chose ne coûte pas assez cher», dites-nous pourquoi, combien, comment, comment vous trouvez l'argent, où vous le trouvez, qui paiera, etc. Et quand c'est trop cher, dites-nous comment vous économisez, comment vous faites, enfin il y a des techniques, ça s'apprend, ça s'explique. Alors, je souhaiterais que maintenant quand vous nous parlez, vous nous parliez comme cela. Si vous ne le faites pas, je ferai comme vous, je le répéterai à chaque fois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne vous répétez pas trop quand même, que les séances ne durent pas trop longtemps.

M. NACHIN : Je vais lui répondre car je pense qu'il n'était pas là aux dernières séances où on a été sollicité pour voter des budgets pour le ravalement des façades. J'ai alors cité l'exemple du 26 de la rue Renan, le Saint-Jean dont la façade a été ravalée il y a quatre ans. Je me suis fait préciser les choses par l'Immobilière Comtoise, cet immeuble a été ravalé il y a quatre ans et vous pouvez aller le voir. Je l'avais d'ailleurs proposé à M. JACQUEMIN avec qui nous en avions discuté, il m'a dit qu'il irait... (rires)...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais il n'y est jamais allé, il est très pris pour l'instant.

M. NACHIN : Je ne sais pas s'il y est allé, toujours est-il que M. MATHIEU peut très bien aller voir dans la rue Renan, comparer le 26 de la rue Renan -après vous direz que je n'ai pas donné d'exemple précis, évidemment je n'ai pas demandé le prix du ravalement- toujours est-il que cela date de quatre ans. Vous pouvez aller regarder la façade du 26 et les façades voisines, elles sont quasiment aussi sales les unes que les autres. Voilà un exemple, mais je pourrais vous en donner d'autres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, vous vous arrangerez pour vous en donner d'autres.

M. MATHIEU : Un mot tout de même parce que vous conviendrez que l'on n'abuse pas trop de notre droit de parole depuis neuf mois, donc il faut bien, à un moment ou l'autre, commencer à s'exprimer. Cela ne me suffit pas du tout Monsieur NACHIN, je voudrais que vous me disiez quel procédé de nettoyage a été employé, par quelle société, pour combien d'argent, avec quel résultat, sur quel type de pierre. Mais oui, c'est cela un dossier sérieux. Quand vous nous amènerez des dossiers comme cela et que vous nous prouvez que tel procédé technique n'est pas celui qui convient, on en adoptera d'autres. J'ai suivi les séances, je suis à la commission d'urbanisme où l'on a parlé de ces choses-là.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, la question de notre collègue MATHIEU m'étonne un peu et je vais abonder dans le sens de M. NACHIN. Il y a quelques mois, nous avons déjà évoqué les problèmes de ravalement de façades dans cette assemblée et les uns ou les autres, pas seulement M. NACHIN, avaient manifesté l'inquiétude en effet d'un certain nombre d'habitants de la ville qui constatent la rapide dégradation des façades. Et je dirai à M. MATHIEU qu'il n'est pas du rôle d'un Conseiller Municipal, M. NACHIN ou un autre, d'avoir à fournir les éléments techniques d'appréciation des procédés utilisés pour ravalier, ou de la rapidité de dégradation après ravalement. Nous avons demandé à cette époque et je crois que ça figure au compte rendu, de pouvoir disposer, je m'en étais entretenu avec M. GALLAT d'ailleurs lors de cette séance, d'une étude sur le sujet menée par un laboratoire de Champs-sur-Marne spécialisé dans le problème du vieillissement de la pierre. Je pense que cette étude a dû être commandée et qu'il serait intéressant pour nous d'en avoir communication.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne sais pas si cela a été commandé. Le vieillissement de la pierre est effectivement un sujet très important pour des Conseillers Municipaux, les ravalements de façades aussi, nous en passons une dizaine à peu près par an. En tout cas, on va essayer d'approfondir les choses. Et je pense que M. MATHIEU avait raison dans la mesure où très fréquemment et venant toujours un petit peu du même côté de l'assemblée, on a des informations péremptoires sans toujours des arguments convaincants à donner.

Je crois qu'il faut quand même être sérieux et puis, si effectivement le 26 de la rue Renan s'est rapidement dégradé, à partir d'un exemple on ne peut pas quand même en tirer des conclusions qui sont tout à fait en opposition avec ce que nous indiquent nos services techniques qui, eux, ont pour charge de suivre cela, et aussi nos concitoyens qui voient bien l'état de leur pierre. Ceci étant dit, pas d'opposition particulière ? Si, celle des Verts ! Le jour où il y aura la façade mais plus de voiture, cela ira mieux ?

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à la majorité (3 Conseillers du groupe Besançon Écologie les Verts ayant voté contre).